

AIDE AUX VACANCES AVEC HEBERGEMENT

Contribuer à l'allègement du coût des séjours en vacances collectives ou en famille avec hébergement pour les enfants des familles aux ressources faibles ou modestes.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne ou famille habitant sur la commune, ayant à charge au moins un enfant âgé de 6 à 18 ans révolus (âge requis à la date extrême du séjour) concerné par l'aide aux vacances avec hébergement.

CRITERES ET CONDITIONS :

L'enregistrement du dossier complet auprès du CCAS doit se faire **avant** le séjour, **pour obtenir le « formulaire de prise en charge »**.

Le « formulaire de prise en charge » complété devra être retourné **au plus tard 30 jours après** le séjour concerné

Période ouvrant droit : vacances scolaires de l'année (Février, Pâques, Eté, Toussaint, Noël)

Séjour avec hébergement de 3 journées consécutives minimum dans la limite de 30 journées par année (le jour du départ et de l'arrivée sont comptés ouvrant droit à l'aide).

Type de séjours ouvrant droit à l'aide aux vacances :

- Camps, centre de vacances pour jeunes, séjours familiaux agréés,
- Séjours sportifs ou culturels encadrés par un organisme
- Camping

Les séjours doivent faire l'objet d'un agrément ou labellisation obligatoire (Préfecture, Chambre de Commerce, Commissariat au Tourisme...).

Aide sous condition de ressources

Montant de l'aide dans la limite du prix facturé aux familles et après déduction des aides existantes déclarées (bons CAF ou MSA, Conseil Général, comités d'entreprise, GEPM...)

PIECES ORIGINALES A PRESENTER A CHAQUE DEMANDE :

Avant le départ pour évaluation de l'aide et retrait du « formulaire de prise en charge » :

- * Dernier avis d'imposition ou de non-imposition de l'ensemble du foyer
- * En cas de garde en résidence alternée pour les enfants à charge : Dernier avis d'imposition ou de non imposition des *deux* parents.
- * En cas d'hébergement : Dernier avis d'imposition ou de non imposition de l'hébergeant
- * Livret de famille
- * 1 R.I.B de la famille ou de l'organisme
- * 1 Justificatif de domicile récent
- * Attestation récente de la C.A.F. ou MSA mentionnant le quotient familial

Au retour du séjour et dans le mois qui suit :

- * Facture nominative faisant apparaître :
 - **Nom et prénom des personnes participant au séjour**
 - **Date et lieu du séjour**
 - **Montant et nature des aides déductibles (CAF-VACAF-MSA CE...)**
- * Le contrat de location uniquement pour les locations et gîtes

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE